

**PLAN DE SECURITE  
DE LA REPUBLIQUE DU GABON  
POUR LA MISE EN OEUVRE  
DU RVSM**

## APPROBATION DU DOCUMENT

Le tableau suivant donne l'identification de toutes les Autorités qui ont successivement approuvé la présente publication de ce document.

AUTORITE	NOM ET PRENOMS	SIGNATURE	DATE
Superviseur National de Sécurité RVSM			
Superviseur National du Programme RVSM			
Chef des Opérations auprès de l'ASECNA ( Fournisseur ATS) au niveau national			
Autorité d'Homologation			

## Tables des matières

<b>APPROBATION DU DOCUMENT .....</b>	<b>2</b>
HISTORIQUE DES AMENDEMENTS DU PLAN .....	5
1- INTRODUCTION .....	6
1.1- <i>Objectif du Plan de Sécurité</i> .....	6
1.2- <i>Approche</i> .....	6
1.3- <i>Organisation</i> .....	7
2- HOMOLOGATION DES AERONEFS ET DES EXPLOITANTS .....	8
2.1- <i>Introduction</i> .....	8
2.2- <i>Exigence de Sécurité</i> .....	8
2.3- <i>Normes Appliquées</i> .....	8
2.4- <i>Activités prévues pour les Aéronefs / les Exploitants</i> .....	8
2.5- <i>Activités d'Homologation</i> .....	9
2.6- <i>Assurance Qualité des Activités</i> .....	9
2.7- <i>Atténuation des Risques Relatifs aux Aéronefs et aux Exploitants</i> .....	10
3-FORMATION ATS .....	11
3.1- <i>Introduction</i> .....	11
3.2- <i>Exigence de Sécurité</i> .....	11
3.3- <i>Normes appliquées</i> .....	11
3.4 <i>Activités prévues pour la Formation ATS</i> .....	11
3.5- <i>Approbation du Programme de Formation RVSM</i> .....	12
3.6- <i>Assurance Qualité de la Formation sur le RVSM</i> .....	12
3.7- <i>Atténuation des Risques relative à la Formation ATS</i> .....	13
4-EQUIPEMENT ATS .....	13
4.1- <i>Introduction</i> .....	13
4.2- <i>Exigences de Sécurité</i> .....	13
4.3- <i>Normes appliquées</i> .....	13
4.4- <i>Changements Prévus sur l'Equipement ATS</i> .....	14
4.5- <i>Approbation des Activités</i> .....	14
4.6- <i>Assurance Qualité des Changements de l'Equipement ATS</i> .....	14
4.7- <i>Atténuation des Risques relative à l'Equipement ATS</i> .....	14
5-PROCEDURES ATS .....	15
5.1- <i>Introduction</i> .....	15
5.2- <i>Exigences de Sécurité</i> .....	15
5.3- <i>Documentation de référence</i> .....	15
5.4- <i>Procédures RVSM</i> .....	15
5.5- <i>Approbation des Changements des Procédures ATS</i> .....	16
5.6- <i>Assurance Qualité pour les Changements de Procédures ATS</i> .....	16
5.7- <i>Atténuation des Risques relative aux Procédures ATS</i> .....	17
6-ORGANISATION DE L'ESPACE AERIEN .....	17
6.1- <i>Introduction</i> .....	17
6.2- <i>Exigence de Sécurité</i> .....	17
6.3- <i>Normes appliquées</i> .....	17
6.4- <i>Changements prévus sur l'organisation de l'espace aérien</i> .....	17
6.5- <i>Approbation des Changements de l'organisation de l'Espace Aérien</i> .....	17
6.6- <i>Assurance Qualité du Modèle d'Espace Aérien</i> .....	17

6.7-Atténuation du Risque relative à l'Organisation de l'Espace Aérien .....	18
7-PASSAGE AU RVSM.....	18
7.1-Introduction .....	18
7.2-Exigence de Sécurité.....	18
7.3-Normes Appliquées .....	18
7.4-Prévision du Passage au Nouveau Système .....	18
7.5-Approbation du Plan de basculement RVSM .....	18
7.6-Assurance qualité lors du basculement RVSM .....	19
7.7-Gestion des Risques liés au basculement vers le RVSM.....	19
8-SURVEILLANCE ET EXAMEN DE LA SECURITE OPERATIONNELLE RVSM.....	19
8.1-Introduction .....	19
8.2-Exigence de Sécurité.....	19
8.3-Normes appliquées .....	19
8.4-Activités de Surveillance.....	19
8.5-Homologations.....	19
8.6-Assurance Qualité.....	20
8.7-Gestion des Risques .....	20
9- APPENDICES .....	20

## HISTORIQUE DES AMENDEMENTS DU PLAN

Les éditions successives du document sont enregistrées comme suit :

<b>Version n°</b>	<b>Date</b>	<b>Raison de l'évolution</b>	<b>Sections pages Modifiées</b>
1	23/08/2005	Version initiale du document (projet)	
2	14/11/2005	Version amendée suite observations panel de validation tenu du 12 au 23 septembre 2005 à Johannesburg	

## 1- INTRODUCTION

### 1.1- Objectif du Plan de Sécurité

L'objectif du présent Plan de Sécurité de la République du Gabon est d'établir les activités nationales requises pour appuyer le dossier de sécurité RVSM. Le Plan traite également des conditions requises identifiées par l'Autorité de l'Aviation Civile. Chacune des activités nationales requises pour la mise en œuvre du RVSM par le Gabon est décrite dans les détails. Les descriptions portent sur les aspects suivants :

- Le rôle de l'activité soutenant la mise en œuvre et l'exploitation sûre du RVSM au Gabon ;
- Les normes à appliquer pour la conduite de l'activité ;
- Les activités supplémentaires d'appui qui donnent la confiance que les activités nationales identifiées conduiront à la réussite de la mise en œuvre du RVSM au Gabon.

Ces activités d'appui incluent :

- Celles qui aident à atteindre la qualité,
- Celles qui aident à gérer les risques identifiés.

En montrant ce degré de renseignements, le but est de donner l'assurance préalable que le Gabon prend au sérieux ses responsabilités en matière de sécurité et a élaboré un Plan visant à réaliser la mise en œuvre sûre du RVSM.

Le présent Plan de Sécurité a été également élaboré en vue d'aider toutes les parties concernées notamment les Autorités régaliennes du Gabon et l'ASECNA (fournisseur de service ATS ). Il les aide à saisir les aspects de sécurité des activités RVSM de l'Etat et leur montre la façon dont le Superviseur du Programme au niveau national gère les aspects en question.

### 1.2- Approche

Le présent Plan National de Sécurité est réparti en sections qui tiennent compte des activités nationales pour le RVSM de la manière suivante :

- Section 2 : Homologation des Aéronefs et des Exploitants pour le RVSM,
- Section 3 : Formation ATS,
- Section 4 : Equipements ATS,
- Section 5 : Procédures ATS,
- Section 6 : Organisation de l'Espace Aérien,
- Section 7 : Passage au RVSM,
- Section 8 : Surveillance Opérationnelle du RVSM.

Dans chacune de ces sections, le Plan :

- (a) décrit les activités qui sont nécessaires pour fournir un Service ATS approprié suite à la mise en œuvre du RVSM dans la région AFI ;
- (b) identifie les Autorités compétentes, et en même temps une description montrant comment ces Autorités s'acquittent de leurs responsabilités ;
- (c) décrit les activités détaillées et les contrôles qui sous-tendent la réalisation de la qualité des activités décrites au point (a) ci-dessus ;
- (d) montre comment les renseignements sur les dangers et les risques qui seront produits par le Programme RVSM AFI seront traités de manière appropriée par l'Etat.

### 1.3-Organisation

L'Organisation du Plan de Sécurité RVSM et les activités associées se présentent comme suit :

- (a) **[Insérer le Nom du superviseur de la sécurité]** a été désigné Superviseur de la Sécurité pour le RVSM et est responsable de la production de ce Plan ;
- (b) Le Superviseur National du Programme **[Insérer son Nom]** a la responsabilité du Programme National RVSM. Il approuve le Plan de Sécurité et est responsable de l'obtention d'approbations ultérieures qui sont décrites ci-dessous. En approuvant le Plan, le Superviseur National du Programme confirme que le Plan est acceptable, et donne une description exacte des activités requises qui démontrent que les exigences de sécurité précisées seront satisfaites ;
- (c) Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Gabon, monsieur Pascal OYOUNGOU, par délégation du Directeur Général de l'ASECNA, a la responsabilité générale des opérations ATS. En approuvant le Plan, il confirme que du point de vue de la Sécurité toutes les mesures nécessaires ont été ou seront prises par l'ASECNA pour assurer que le RVSM peut être mis en œuvre et exploité de façon sûre au Gabon ;
- (d) L'Autorité chargée de l'Aviation Civile du Gabon, monsieur **[insérer le nom]**, est désignée et est responsable de la fourniture d'un Service de Circulation Aérienne approprié dans l'Etat. En approuvant le Plan, son Directeur Général confirme qu'il est satisfait du fait que la responsabilité de la mise en œuvre sûre du RVSM a été dûment déléguée ; que le personnel délégué a été dûment autorisé d'agir en son nom ; et que ce personnel est compétent pour agir en son nom.

En plus de ce qui précède, les approbations spécifiques de chacune des activités sont également requises (voir sections 2.4, 3.4 jusqu'à 8.4).

L'organisation ci-dessus s'applique au cours de la phase d'avant - mise en œuvre RVSM. Les activités de surveillance de la sécurité qui sont exécutées après la mise en œuvre sont de la responsabilité du Gabon et de l'ASECNA.

## **2- HOMOLOGATION DES AERONEFS ET DES EXPLOITANTS**

### **2.1- Introduction**

Cette section traite des exigences requises pour l'homologation des Aéronefs et des Exploitants opérant en région AFI. Elle décrit le programme des homologations au sein de l'Etat.

### **2.2-Exigence de Sécurité**

L'exigence de Sécurité demande de démontrer que tous les exploitants basés au Gabon sont informés de la mise en œuvre du RVSM et ont obtenu l'homologation RVSM pour eux-mêmes et pour leurs aéronefs selon le cas.

Les aéronefs de même que les Exploitants désireux d'opérer dans l'espace aérien RVSM devront au préalable être homologués RVSM par le Gabon.

L'Autorité de l'Aviation Civile décrira toutes les procédures requises pour l'obtention de ces homologations.

### **2.3-Normes Appliquées**

Le Gabon utilisera la 1<sup>ère</sup> révision du TGL No.6 pour conduire l'homologation des aéronefs et des exploitants civils pour les opérations RVSM.

### **2.4-Activités prévues pour les Aéronefs / les Exploitants.**

Un programme d'homologation a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre du RVSM. Les détails figurent en **Appendice xx**. Ce programme est subdivisé en deux activités principales :

#### (a) Activités d'information

Tous les exploitants d'aéronefs (civils et Etat) ont été informés des conditions d'homologation RVSM ainsi que des exigences de surveillance à travers :

- Les AICs [donner les références et les numéros des AICs publiées et les détails de celles programmées à ce sujet].
- Les Séminaires/ateliers [donner les détails des séminaires / ateliers déjà terminés et ceux qui sont programmés].
- Le groupe de travail formé d'Exploitants et des Autorités d'aéronefs d'Etat, créé pour discuter de la mise en œuvre du RVSM. [Donner les détails relatifs au groupe de travail.]

#### (b) Activités d'Homologation

Ces activités sont décrites au point 2.5 ci-dessous.

## 2.5-Activités d'Homologation

Il y a deux domaines pour lesquels le Gabon dispose d'un processus d'homologation :

### (a) Homologation des Exploitants

Les Exploitants qui sont basés au Gabon et qui souhaitent effectuer des opérations dans l'Espace Aérien RVSM AFI adresseront leurs demandes à l'Autorité nationale chargée de l'Aviation Civile en vue d'obtenir l'homologation des exploitants (suivant la TGL No.6).

La personne chargée de délivrer de telles homologations est [insérer le titre et Nom de la personne qui occupe ce poste actuellement]. Cette homologation est basée sur [insérer les critères d'homologation – ces derniers devraient se baser sur l'établissement du respect des dispositions pertinentes du TGL No 6].

### (b) Certification et Homologation des Aéronefs

Les exploitants (ou propriétaires) d'aéronefs enregistrés au Gabon adresseront leurs demandes de certification et d'homologation à l'Autorité nationale chargée de l'Aviation Civile (suivant la TGL No 6).

[insérer le titre et le nom de la personne qui occupe ce poste actuellement] est chargé(e) de la délivrance de ces homologations qui sont basées sur les critères de [insérer les critères – ces derniers devraient se baser sur les dispositions pertinentes du TGL No.6].

De plus, si les Autorités militaires choisissent de soumettre les aéronefs de transport militaire identifiés à la certification et à l'homologation RVSM, la responsabilité de ces tâches revient au Ministère de la Défense de la République du Gabon. Dans ce cas, ces homologations seront délivrées conformément à la 1<sup>ère</sup> Publication du TGL No 6.

[insérer le titre et le nom de la personne qui occupe ce poste actuellement] est chargé(e) de la délivrance de telles homologations suivant les critères ci-après [insérer les critères d'homologation].

Au jour de (date), (nombre d'a/c) aéronefs civils et (nombre d'exploitants) exploitants ont obtenu l'homologation RVSM ;

(nombre d'a/c) aéronefs civils et (nombre d'exploitants) exploitants doivent encore obtenir cette homologation. Ces homologations seront en place pour (date).

## 2.6-Assurance Qualité des Activités

Il est important de s'assurer que le processus d'homologation est efficace et conduit aux résultats suivants :

- des aéronefs homologués qui soient capables de satisfaire aux conditions rigoureuses du maintien d'altitude dans l'espace aérien RVSM AFI ;

- des équipages de conduite qui se sont familiarisés avec les règles et les procédures du RVSM.

Il y a plusieurs éléments qui apportent une confiance certaine en ceci.

#### *2.6.1-Surveillance des Performances techniques du Maintien d'altitude des Aéronefs.*

L'Agence Régionale de Surveillance AFI (ARMA) se propose de mettre en place un Equipement de Surveillance d'altitude qui fournira la surveillance d'une partie considérable de la flotte d'aéronefs dans la région RVSM AFI. Les aéronefs ne répondant pas aux normes spécifiées seront signalés aux Autorités compétentes qui les ont homologués pour les opérations RVSM. Les Exploitants de ces aéronefs seront également tenus informés. L'Autorité nationale chargée de l'Aviation Civile au Gabon s'occupera du suivi de tous les rapports de ce genre avec les Exploitants concernés. Cet examen se fera dans le cadre normal de la certification des aéronefs et de la licence aux exploitants.

#### *2.6.2-Surveillance des Erreurs Opérationnelles*

L'ARMA dispose d'un programme fixe et continu de collecte et d'évaluation des données des erreurs opérationnelles. Les renseignements proviennent des ACCs et des Etats en ce qui concerne les déviations verticales supérieures ou égales à 300 ft. L'ARMA utilisera les données en tant que partie du dossier de Sécurité RVSM.

L'ARMA et l'OACI définiront par la suite, les mécanismes à mettre en place pour informer systématiquement les Etats de tous les événements relevés dans leur espace aérien RVSM concernant aussi bien les aéronefs, l'exploitant et le fournisseur de service lors de la mise en œuvre du RVSM.

En plus de ce qui précède, l'Autorité chargée de l'Aviation Civile au Gabon continuera comme par le passé à surveiller et à examiner la navigabilité des aéronefs ainsi que les licences des Exploitants. Une attention particulière sera accordée aux événements rapportés lors de la mise en œuvre du RVSM et ces données seront prises en compte avant le renouvellement des documents de base de l'aéronef ou de l'exploitant.

### **2.7-Atténuation des Risques Relatifs aux Aéronefs et aux Exploitants**

Le Gabon a examiné les matrices des dangers de la FHA RVSM AFI et en a fait l'adaptation fournie en **appendice xx**.

Le Gabon a examiné la stratégie d'atténuation du risque proposée par la FHA et relative aux éléments aéronef et exploitant de son système RVSM comme suit : **(Cf. appendice xx)**.

Tous ces moyens d'atténuation de risques seront en place le **(date)**.

## **3-FORMATION ATS**

### **3.1-Introduction**

Cette section est centrée sur les activités de formation ATS du Gabon qui sont nécessaires pour s'assurer que le personnel opérationnel s'est familiarisé aux procédures RVSM. De plus amples détails sont fournis en vue de montrer comment le programme de formation favorise et soutient la mise en œuvre sûre du RVSM.

### **3.2-Exigence de Sécurité**

L'exigence de sécurité associée à la formation ATS nécessite de démontrer que tous les personnels concernés ont reçu une formation appropriée en matière de procédures RVSM et qu'ils ont la compétence de mener des opérations dans un environnement RVSM.

### **3.3-Normes appliquées**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **3.4 Activités prévues pour la Formation ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *3.4.1-Rôles et Responsabilités de Formation*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *3.4.2-Contenu de la Formation*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *3.4.3-Programme de Formation*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

Les sessions de formation suivantes ont été menées :

- A l'EAMAC (session de formation des formateurs)

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

- **Formation locale :** (à remplir par la représentation ASECNA)

\* session de formation qualifiante

date	Module de formation	ACC	Nombre de participants

\* Session de formation de rafraîchissement

Cette session sera effectuée deux mois avant la mise en œuvre effective du RVSM

date	Module de formation	ACC	Nombre de participants

*3.4.4-Programme de Formation ACC*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

**3.5-Approbation du Programme de Formation RVSM**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

*3.5.1-Approbation du Contenu de la Formation*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

*3.5.2-Compétence des contrôleurs dans les opérations RVSM*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

**3.6- Assurance Qualité de la Formation sur le RVSM**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

*3.6.1-Utilisation du programme de référence de formation AFI RVSM.*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### *3.6.2-Instructeurs ATC*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### *3.6.3-Examen du programme de la Formation*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### *3.6.4-Programme de formation respectant les délais*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### *3.6.5-Programme de formation interactive*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### *3.6.6-Formation continue.*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

## **3.7-Atténuation des Risques relative à la Formation ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

Le Gabon accepte les matrices nationales des environnements 1 et 2

Le programme de formation mis en place par l’ASECNA est validé par l’Etat du Gabon.

## **4-EQUIPEMENT ATS**

### **4.1- Introduction**

Cette section traite des changements sur l’équipement ATS requis pour les opérations RVSM et décrit le programme d’activités qui a été mis en place pour opérer les changements en question. De plus amples détails sont donnés en vue de montrer que ces changements seront bien terminés et sous-tendront la mise en œuvre sûre du RVSM.

### **4.2-Exigences de Sécurité**

L’exigence de sécurité consiste à démontrer qu’on a réussi à faire les modifications sur l’équipement ATS et qu’elles ont été approuvées pour l’utilisation opérationnelle.

### **4.3-Normes appliquées**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### **4.4- Changements Prévus sur l'Équipement ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### **4.5- Approbation des Activités**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

##### *4.5.1-Équipement ATS Modifié*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

##### *4.5.2-Équipement ATS Modifié pour usage opérationnel aux ACCs.*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### **4.6- Assurance Qualité des Changements de l'Équipement ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

##### *4.6.1-Exigences Fonctionnelles*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

##### *4.6.2-Elaboration du Logiciel*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

##### *4.6.3-Logiciel Elaboré*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

##### *4.6.4-Interface Homme Machine (IHM)*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### **4.7- Atténuation des Risques relative à l'Équipement ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

Le Gabon accepte les matrices nationales des environnements 1 et 2.

Les équipements mis en place par l'ASECNA sont validés par l'Etat du Gabon.

## 5-PROCEDURES ATS

### 5.1-Introduction

Cette section identifie les changements requis sur les Procédures ATS pour la mise en œuvre du RVSM dans la région AFI et les nouvelles procédures dans l'ACC. En outre, elle donne de plus amples détails pour montrer comment ces activités sous-tendent la mise en œuvre sûre du RVSM.

### 5.2-Exigences de Sécurité

L'exigence de sécurité demande de démontrer que les changements aux procédures ATS ont été approuvés pour exploitation. Il est requis de donner l'assurance que les nouveaux changements sont appropriés; qu'ils ne causent pas d'accroissement excessif du volume de travail des contrôleurs et des équipages de conduite; et qu'ils ont été coordonnés avec les autres organisations.

### 5.3-Documentation de référence

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### 5.4-Procédures RVSM

Un programme d'activités a été mis en place pour élaborer et coordonner les changements de procédures ATS. Les détails du programme figurent dans ce Plan National RVSM du Gabon. Le programme est subdivisé en plusieurs activités principales comme suit :

#### 5.4.1-Coordination avec les Autorités exploitant les aéronefs d'Etat.

Les aéronefs d'Etat du Gabon n'ont aucune restriction d'opérations entre les niveaux de vol 290 et 410 et n'exigent pas de procédures ou une coordination spéciale. Les aéronefs d'Etat effectueront des vols dans le cadre de l'utilisation flexible de l'espace aérien et en collaboration avec les Autorités Civiles. La mise en œuvre du RVSM impose potentiellement des conditions supplémentaires à la fois aux Etats et aux Autorités Civiles. Un Comité de coordination [ insérer le Nom du comité] a été constitué avec les Autorités exploitant les Aéronefs d'Etat pour s'assurer que des procédures satisfaisantes sont élaborées et qu'un haut niveau de coopération et de coordination se poursuit suite à la mise en œuvre du RVSM.

#### 5.4.2-Coordination avec les ACCs adjacents

Les changements sur les procédures requises pour le RVSM à l'ACC devront être coordonnés avec les ACCs adjacents. Les lettres d'accord correspondantes ont été amendées conformément au tableau ci après :

(à remplir par la Représentation ASECNA)

<i>Intitulé de la LOA</i>	<i>Date de son amendement</i>	<i>Nom et qualité de la personne ayant apposé sa signature sur la LOA amendée</i>

#### *5.4.3 Mise à jour du Manuel d'exploitation*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **5.5-Approbation des Changements des Procédures ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *5.5.1-Approbation du Manuel d'exploitation du centre*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *5.5.2-Approbation des Lettres d' Accord amendées de l'ACC (LoAs)*

Les changements aux LoAs sont signés et approuvés par l'Autorité compétente.

### **5.6-Assurance Qualité pour les Changements de Procédures ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *5.6.1-Documentation de référence de l'OACI et de l'AFI*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *5.6.2-Examen par le Personnel Opérationnel*

Le Personnel Opérationnel de l'ACC a examiné le Manuel d'Exploitation. Leurs commentaires ont été discutés et les changements appropriés ont été menés.

#### *5.6.3-Processus de Contrôle des Lettres d'Accord.*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### *5.6.4-Simulation des changements de Procédures et de réorganisation de l'Espace Aérien*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

#### **5.7-Atténuation des Risques relative aux Procédures ATS**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

Le Gabon accepte les matrices nationales des environnements 1 et 2.

Les procédures mises en place par l'ASECNA sont validées par l'Etat du Gabon.

## **6-ORGANISATION DE L'ESPACE AERIEN**

### **6.1-Introduction**

Cette section traite des activités de l'organisation de l'espace aérien nécessaire pour s'assurer de la conduite sûre et efficace des opérations RVSM. De plus, elle fournit de plus amples détails pour montrer comment ces changements de l'espace aérien sous-tendent la mise en œuvre sûre du RVSM.

### **6.2-Exigence de Sécurité**

L'exigence de sécurité associée avec les changements de l'organisation de l'espace aérien demande de démontrer comment les changements sont appropriés et sont consistants avec l'exploitation sûre du RVSM dans la région AFI.

### **6.3-Normes appliquées**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **6.4-Changements prévus sur l'organisation de l'espace aérien**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **6.5-Approbation des Changements de l'organisation de l'Espace Aérien**

Sans objet

### **6.6-Assurance Qualité du Modèle d'Espace Aérien**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### *6.6.1-Utilisation des simulations*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### *6.6.2-Examen des Changements de l'Espace aérien*

Sans objet

## **6.7-Atténuation du Risque relative à l'Organisation de l'Espace Aérien**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

## **7-PASSAGE AU RVSM**

### **7.1-Introduction**

Le passage au RVSM est le processus de basculement d'un environnement de séparation verticale de 2000 ft (CVSM) à un environnement de séparation verticale de 1000 ft (RVSM). Il couvre les changements pendant les quelques heures avant le passage au RVSM et les premières heures qui suivront ce passage vers le RVSM. Le passage en question est l'aspect opérationnel-clé du compte à rebours vers la mise en œuvre du RVSM. Cette section confirme que l'impact opérationnel du passage au RVSM a été étudié et qu'il existe des Plans de contingence. Elle donne les détails qui montrent comment cette activité de basculement soutient et sous-tend la mise en œuvre sûre du RVSM.

### **7.2-Exigence de Sécurité**

L'exigence de sécurité demande de démontrer que les procédures spéciales de passage au RVSM ont été approuvées pour exploitation. Elle demande également l'assurance que ces procédures incluant les modes inverses des opérations soient en place.

### **7.3-Normes Appliquées**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **7.4-Prévision du Passage au Nouveau Système**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **7.5-Approbation du Plan de basculement RVSM**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

*7.5.1-Approbation des procédures spéciales élaborées pour l' ACC.*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **7.6-Assurance qualité lors du basculement RVSM**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

*7.6.1-Plan de compte à rebours AFI*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

*7.6.2-Examen des Procédures de basculement RVSM*

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **7.7-Gestion des Risques liés au basculement vers le RVSM**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

Le plan de basculement RVSM mis en place par l'ASECNA est validé par l'Etat du Gabon.

## **8-SURVEILLANCE ET EXAMEN DE LA SECURITE OPERATIONNELLE RVSM**

### **8.1-Introduction**

Cette section identifie les activités requises de la surveillance des performances de sécurité des opérations RVSM par le Gabon dans l'après – mise en œuvre du système.

### **8.2-Exigence de Sécurité**

L'exigence de sécurité demande à fournir une surveillance appropriée des performances opérationnelles de sécurité de l'ATS dans l'application RVSM.

### **8.3-Normes appliquées**

L'Annexe 11 de l'OACI constitue le standard applicable.

### **8.4-Activités de Surveillance**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

### **8.5-Homologations**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

## **8.6-Assurance Qualité**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

## **8.7-Gestion des Risques**

Cf. Plan de sécurité RVSM ASECNA en appendice.

Le système de surveillance locale mis en place par l'ASECNA est validé par l'Etat du Gabon.

L'Etat du Gabon accepte les matrices nationales des dangers des environnements 1et 2.

## **9-APPENDICES**

- Plan de Sécurité RVSM ASECNA
- Autres (à compléter par l'Etat)